PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 22 octobre 2018 à 18 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents *: M. Rémy Guay, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
Mme Nadine Tremblay, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO. 11479-10-18

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

1. **Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018.**
4. **Appel d'offres, soumissions et contrats**
5. **Administration, finances et ressources humaines**
6. **Travaux Publics**
   6.1 Demande d'aide financière Programme Primeau, volet 2
7. **Urbanisme et environnement**
   7.1 Mandat à la firme Guilbert Urbanisme, modification du règlement sur les usages conditionnels
8. **Sécurité incendie**
9. **Loisirs, culture et tourisme**
10. **Avis de motion et règlements**
11. **Comptes**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**
13. **Levée de l'assemblée**

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL
RÉSOLUTION NO. 11480-10-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMENENT QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 octobre 2018 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS, CONTRATS ET DEMANDES DE PRIX

5. *ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES*

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME PRIMEAU, VOLET 2 RÉSOLUTION NO. 11481-10-18

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a mis en place le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU);

ATTENDU QUE ce programme vise la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées ;

ATTENDU QUE LE VOLET 2 vise le renouvellement de conduites d'eau ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme PRIMEAU, volet 2 – pour la réfection des infrastructures de la rue du Foyer ;

QUE la Ville de Clermont s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville de Clermont s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU ;

QUE la Ville de Clermont confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU ;

QUE la Ville de Clermont autorise Mme Brigitte Harvey, directrice générale ou M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Clermont tout document nécessaire au dépôt de cette demande.

7. *URBANISME ET ENVIRONNEMENT*

7.1 MANDAT À LA FIRME GUILBERT URBANISME – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS RÉSOLUTION NO. 11482-10-18

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire procéder à la modification de son règlement sur les usages conditionnels ;

ATTENDU QUE la firme Guilbert Urbanisme a fait parvenir une offre de services professionnels en urbanisme pour la préparation de l'amendement requis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont retient les services de la firme Guilbert Urbanisme et ce conformément à son offre de services en date du 15 octobre 2018, portant le numéro de pièce P1-2018-10-22, estimant une banque de 7 heures de travail pour un montant de 665 $ plus les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Sandra Guilbert, 86 rue du Boisé, Lévis, Québec G7A 2R4.

8. *SÉCURITÉ INCENDIE*

9*. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME*

10*. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

11. *COMPTES*

12. *DIVERS*

13. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*
RÉSOLUTION NO. 11483-10-18

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 18 h 40.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale